

COMPTE-RENDU de la REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2012

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Christophe CHARRIER, Loïc FONTAINE, Sylvain BRETON, Christine MAUVISSEAU, Marie-Ange CHESNEAU, Christophe ROCHEREAU, Jean-Pierre MOREAU, Dominique CORMIER, Jacques DAUDIN.

ABSENTS : Sophie MILTEAU a donné pouvoir à Claudine BOCQUEL



Délibération n°2012-42 – Approbation du compte-rendu d'activité 2011 d'Agglopolys

Entendu l'exposé du Maire,

Acte est pris par le conseil municipal, du rapport d'activités 2011 de la Communauté d'Agglomération de Blois, AGGLOPOLYS.

Délibération n°2012-43 – Tarifs pour insertion d'en cartons publicitaires dans le bulletin municipal

Le conseil municipal :

- fixe les tarifs des encarts publicitaires pouvant être insérés dans le bulletin municipal.

Délibération n°2012-44 – Dénomination noms de rues du lotissement « La Martinière »

Le conseil municipal,

- adopte à l'unanimité, la dénomination :

- « rue Camille FAVIER » pour les lots n°13 à 32 et l'îlot n°2,
- « square de La Martinière » pour l'espace jardin public,
- « rue Charlotte GUILBERT » pour les lots n°1-2-3-îlot 1 – lots n°10-12,
- « rue Yvonne MOTTET » pour les lots n°4-5-6-7-8-9-11,

- décide que la numérotation des lots sera métrique.

Délibération n°2012-45 – Achat d'une bande de terrain le long de la voie communale n°31

Le conseil municipal décide d'acquérir à l'unanimité, une bande de terrain d'environ 2 mètres, située le long des parcelles K 1044 et 1047 et de la voie communale n°31, pour une surface totale estimée à 57 m², afin de faciliter l'accès à la zone AUE du Plan Local d'Urbanisme de la commune, secteur à urbaniser pour l'accueil d'équipements et de constructions à vocation de services d'intérêt public et de fréquentation publique et fixe à 1 000 € cette acquisition, les frais de bornage et les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Délibération n°2012-46 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le conseil municipal soutient à l'unanimité, l'action de la Fondation en votant une adhésion à hauteur de 100 €.

Cette décision fera l'objet d'un virement de crédit.

Délibération n°2012-47 – Convention de mise à disposition de l'ancien matériel d'incendie et de secours

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de signer une convention avec l'Association des Amis du Musée des sapeurs pompiers de Loir-et-Cher pour que l'ancienne pompe à bras des pompiers de Saint-Denis-sur-Loire soit mise à sa disposition.

Le matériel sera exposé dans un espace musée, afin d'y être présenté au public. L'association assure l'entretien et la conservation des pièces qui lui sont confiées. Elle souscrit les contrats d'assurances nécessaires lui permettant de garantir le matériel contre les avaries (vol ou incendie).

La commune peut se voir confier le matériel qu'elle a mis à disposition de l'association pour des expositions dans la commune, et l'association peut, dans ce cadre là, lui prêter d'autres matériels.

L'association ne peut en aucune façon, vendre, céder ou échanger les matériels qui lui ont été confiés.

En cas de dissolution, le matériel sera restitué, en l'état et sans frais à la commune.

Délibération n°2012-48 - Fixation des taux de promotion au titre de l'avancement à l'échelon spécial

Conformément au décret n°2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C dans la fonction publique territoriale, le conseil municipal fixe à l'unanimité, à compter du 1^{er} octobre 2012, les

taux d'avancement à l'échelon spécial à 100 % pour tous les grades (sauf la filière technique) relevant de la catégorie C.

Délibération n°2012-49 – Suppression et création d'un poste administratif

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet en vue d'un avancement de grade, le conseil municipal décide à l'unanimité cette suppression et cette création.

Délibération n°2012-50 – Encaissement des chèques d u repas servi aux aînés le 7 décembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la commune à encaisser les chèques des personnes de moins de 75 ans qui souhaiteraient participer au repas des Aînés.

Délibération n°2012-51 – Assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal décide à l'unanimité, la création du poste et le recrutement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, d'un intervenant en musique dans les classes de Saint-Denis-sur-Loire contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 1h86/20^{ème} (cat B).

Délibération n°2012-52 – Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prononce à l'unanimité, l'admission en non-valeur d'une créance de 0,20 € étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible ; des crédits seront ouverts à l'article 654 à hauteur de 10 € en prélevant à l'article 61522 une somme de 10 €.

Délibération n°2012-53– Demande de fonds de concours à Agglopolys pour aide à la maîtrise de l'énergie

Autorisation est donnée au Maire ou son représentant de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois, au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie, pour le remplacement des armoires de commande de l'éclairage public équipées d'horloge astronomiques qui permettront de limiter l'amplitude horaire de l'allumage.

Délibération n°2012-54 – vente de terrains à 3 Vals Aménagement

Décision est prise de vendre à la société 3 VALS AMENAGEMENT, l'ensemble des parcelles du lotissement « La Martinière », pour un montant global de 220 071,49 € et une surface de 35 439 m², les frais afférents à l'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Délibération n°2012-55 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013

Autorisation est donnée au Maire de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce, avant le vote du budget primitif 2013.

Chapitre 20 en 2012 :.....4 650 € X 25% = 1 162,50 €

Chapitre 21 en 2012 :.....438 996 € X 25% = 109 749,00 €

Chapitre 23 en 2012 :.....643 646 € X 25% = 160 911,50 €

Délibération n°2012-56 – déclassement chemins ruraux n°8 et 38

Vu l'arrêté municipal en date du 3 janvier 2008 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 janvier au 7 février 2008 inclus,

Vu le registre d'enquête et les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les chemins ruraux n° 8 et 38 seront supprimés pour être vendus à 3 Vals Aménagement dans le cadre du lotissement de « La Martinière »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'aliénation et le déclassement des chemins ruraux n°8 et 38, sis dans l'emprise du lotissement « La Martinière »
- Autorise le Maire à signer les actes à venir.

Délibération n°2012-57 – Espace Culture-Sport et Loisirs – marché de maîtrise d'œuvre

Selon l'article 32122-21-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à lancer la procédure et à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le ou les titulaires qui seront retenus pour le projet d'un Espace Culture, Sports et Loisirs, conformément aux caractéristiques définies en commission.